



## UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE D'INDRE ET LOIRE

La Camusière-18, rue de l'Oiselet, 37550 Saint-Avertin

Tel : 02.47.38.54.43 - Fax : 02.47.37.91.00

[udfo37@force-ouvriere.fr](mailto:udfo37@force-ouvriere.fr)

<http://37.force-ouvriere.org>

COMMUNIQUE UD-FO 37 / FNEC FP FO 37 du 30 novembre 2023 :

**POUR LE MAINTIEN DES CLASSES CHAM / CHAD DANS L'ANNEXE DU LYCEE PL COURIER :**

# **RASSEMBLEMENT JEUDI 7 DECEMBRE A 18H**

**PLACE DE LA PREFECTURE / TOURS**

Les classes artistiques CHAM et CHAD (classes à horaires aménagés en musique, danse) existent depuis 1974 à Tours dans une annexe du lycée Paul Louis Courier près du Conservatoire ; cela n'a posé aucun problème à personne dans l'Education Nationale depuis 50 ans !

Mais cette année, l'Inspecteur d'Académie veut transférer ces classes dans deux collèges du centre-ville ce qui aurait des conséquences catastrophiques pour le lycée (15 postes seraient supprimés) et pour le Conservatoire avec la déstabilisation de toute la structure existante.

**C'est pour cela que les personnels du lycée et les enseignants du Conservatoire se sont mobilisés, avec le soutien actif des parents d'élèves et la FCPE du lycée, des élèves et anciens élèves, des syndicalistes FO (enseignants et municipaux de Tours) et CGT.**

Une pétition des parents d'élèves a recueilli en quelques jours près de 4000 signatures. Des courriers et prises de position ont été transmis à l'administration et aux élus.

Les personnels ont travaillé sur toute une série de pistes pour pérenniser la structure et l'adapter si besoin, et l'ont expliqué longuement à l'Inspecteur d'Académie.

Selon l'administration, ce projet de transfert sur deux autres établissements scolaires de la ville serait dû à un problème réglementaire : la non-existence d'un collège spécifique pour ces classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

L'Inspecteur d'Académie a répondu lors d'une instance de l'Education Nationale qu'il avait proposé de créer un collège mais que le Conseil Départemental ne suit pas.

Pourtant à notre connaissance, il n'y a eu aucun vote du Conseil départemental à ce sujet et plusieurs conseillers départementaux se sont prononcés publiquement pour le maintien des CHAM/CHAD.

Donc pour l'UD-FO 37 et la FNEC FP FO 37,

- le président du Conseil départemental doit se prononcer pour l'ouverture de ce collège spécifique ;
- le maire de Tours ainsi que les élus (*députés, sénateurs, président du conseil régional, président de Tours Plus*) qui sont tous impliqués de près ou de loin dans l'existence de cette structure doivent aussi se prononcer contre cette nouvelle atteinte à une structure de l'Ecole Publique (*rappelons les précédentes : fermetures des collèges publics Pasteur et Paul Valéry de Tours*).
- l'unité syndicale la plus large doit se réaliser sur la revendication des personnels. C'est la volonté affichée par FO lors des instances Education Nationale (CDEN, CSA départemental).

**VENEZ PARTICIPER AU RASSEMBLEMENT DU 7 DECEMBRE**

(Une demande d'audience a été déposée auprès du président du conseil départemental)